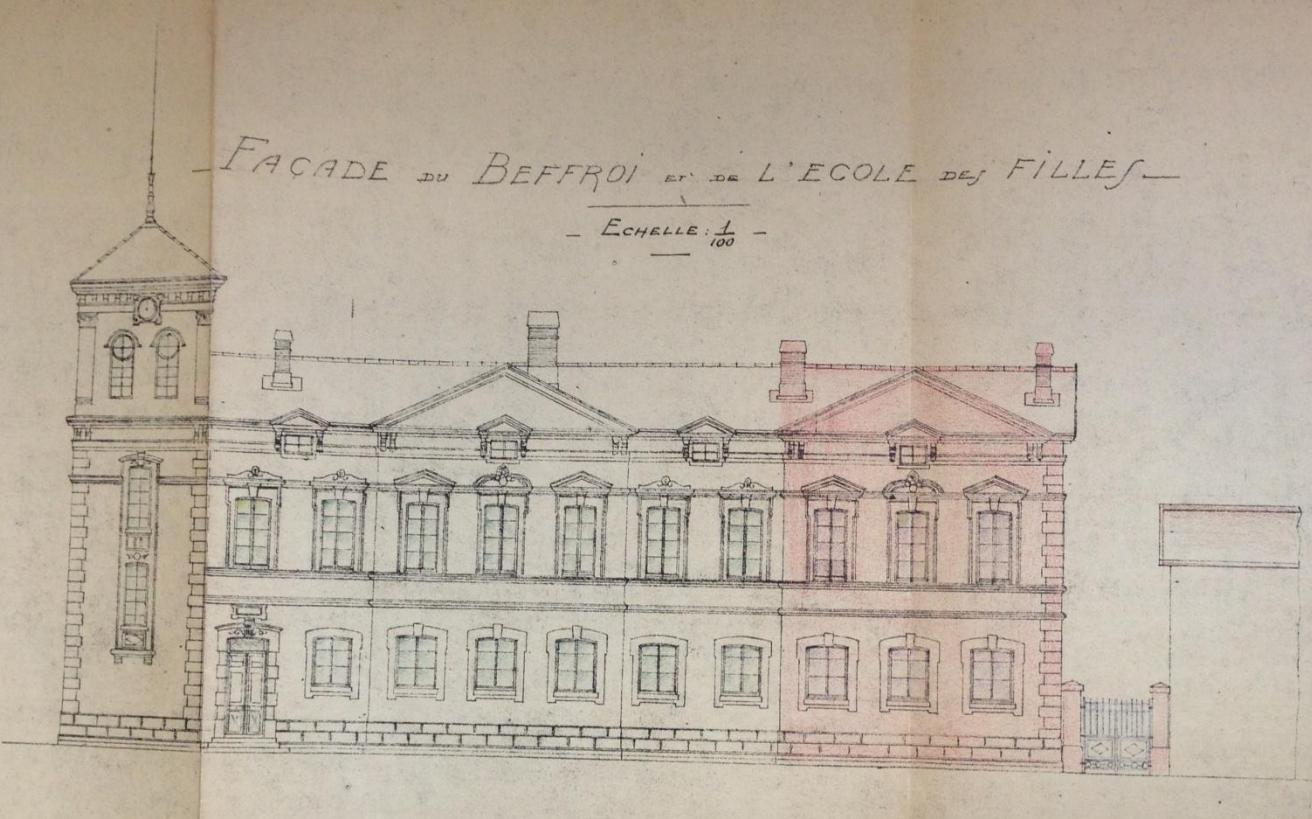


# L'école des filles



(c) Archives départementales du Var : E dépôt 88

## En résumé,

Le foyer des anciens, acquis en 1840, a d'abord servi d'école pour les garçons puis, de 1861 à 1877, d'école pour les filles puis exclusivement de salle d'asile jusqu'en 1936.

## Pour en savoir plus,

En mai 1857, l'inspecteur des écoles primaires signale que « *le local de l'école communale est insuffisant* » et l'invite à « *faire construire le plus tôt possible une autre maison d'école* ». Il s'agit de l'actuel foyer des anciens mais il est question de l'école des garçons.

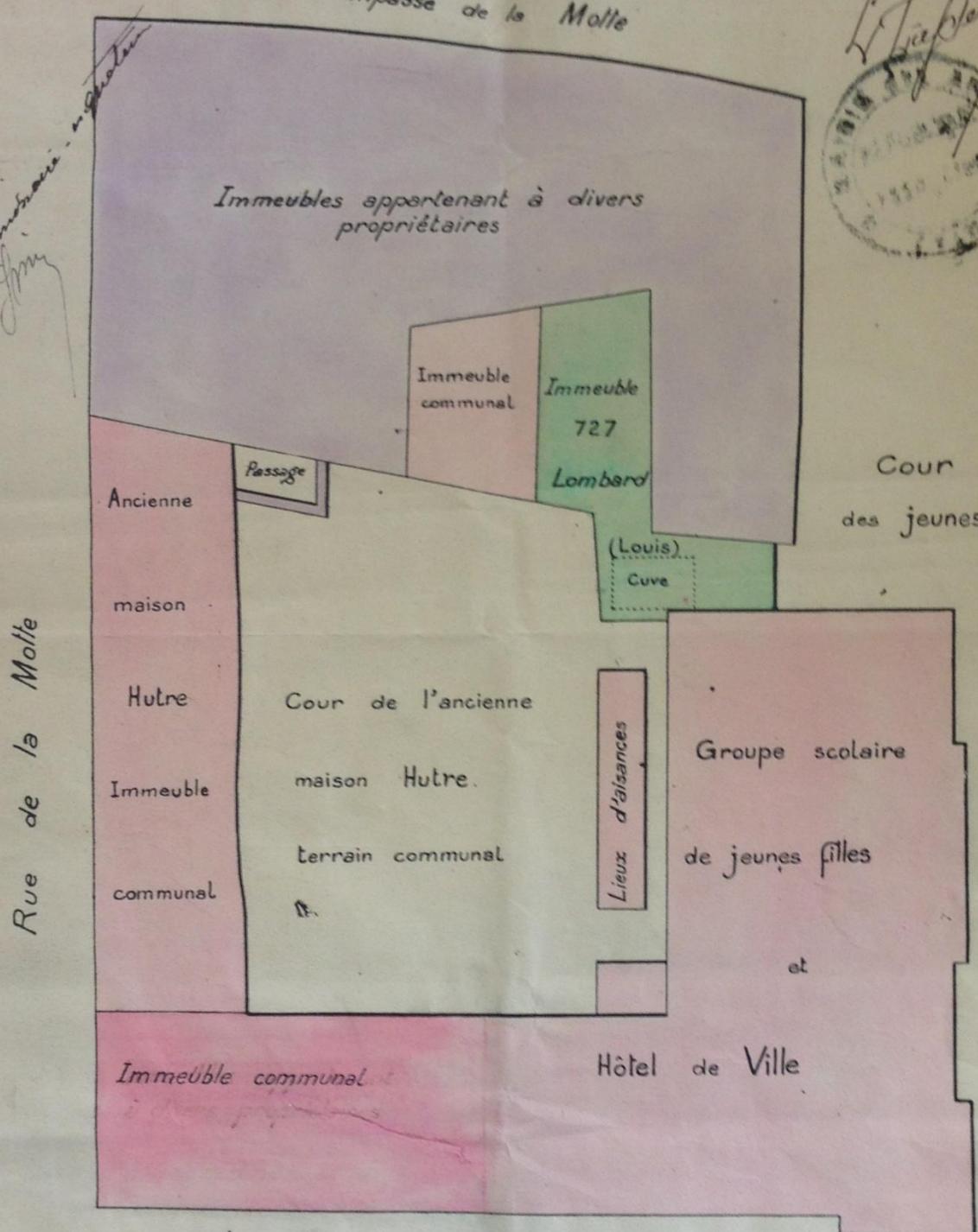
Le 10 février 1861, la commune propose d'acquérir un jardin « *qui fait suite au jardin de l'école communale afin d'agrandir d'autant ce dernier et le rendre plus propre aux besoins de cet établissement qui devra être livré à l'école communale de filles aussitôt que celles des garçons aura pu être transférée dans le nouveau local qui lui est destiné* ».

Extrait du plan de la Commune des Arcs relatif à  
l'achat par la Ville des Arcs de l'immeuble appartenant à  
M<sup>e</sup> Lombard (Louis) propriétaire aux Arcs.

Echelle de 0,005 pm.



Impasse de la Motte



### Place de l'Hôtel de Ville

Légende { Les immeubles communaux sont représentés par une teinte rose  
d<sup>e</sup> particuliers d<sup>e</sup> violettes  
L'immeuble à scheler est représenté d<sup>e</sup> verte

En mai 1862, on apprend qu'il existe plusieurs classes de filles, dans des maisons d'habitations louées à des particuliers : par exemple au quartier des Marronniers. Un peu plus loin on lit « quant à l'école de Melle Lombard, on pourrait l'installer dans le local actuellement occupé par l'école des garçons ».

En septembre 1873, une délibération avait été prise pour transférer l'école publique des filles au second étage de la maison commune (qui se trouvait alors à l'angle de la rue de la République et de la rue de la Croisière) mais le transfert ne se fera pas.

Le 19 janvier 1874, « les pièces destinées à l'école des filles ne sont pas assez spacieuses pour contenir les élèves dont le nombre est de 130 d'après le registre matricule » et le préfet rejette la délibération.

Le 26 juillet 1875 la maison d'école actuelle est « exiguë et mal éclairée mais le local que l'on propose est moins convenable encore », « quelques réparations que l'on fasse, ce local sera toujours humide et inhabitable pour des enfants ».

Finalement, en janvier 1877, il est décidé d'installer l'école des filles à côté de la salle de réunion du conseil municipal, dans le tout nouvel hôtel de ville, sur l'actuelle place du général de Gaulle. Le texte ajoute que « les salles devront être prêtes pour la rentrée des classes de 1877 au plus tard, le reste de la construction devra être terminé peu de temps après »

En mai 1877, le conseil choisit de « mettre pour les cinq croisées à balcon de la façade principale, dite façade de la salle du conseil, des persiennes à l'américaine et non à la marseillaise », d'utiliser des poutres en sapin de Norvège plutôt qu'en bois de pin du pays. En 1902, « dans l'intérêt de l'ordre et de la morale et de la sécurité des enfants, monsieur le maire propose de clôturer la cour de l'école publique de filles contigüe à la place de l'hôtel de ville (...) afin de soustraire les enfants au contact du public et de rendre plus facile la surveillance qu'exercent les maitresses »

En 1912, on lit que pour l'édification d'une classe sur le prolongement de l'école des filles cote est, il est nécessaire d'acquérir plusieurs immeubles dits inutiles et insalubres, au nord de l'hôtel de ville : « il y a urgence à faire disparaître ce foyer d'infection qui compromet sérieusement la santé des jeunes filles de l'école et celle des habitants du quartier voisin ».

Les immeubles sont acquis en octobre 1921 et 1922. Puis des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville et de l'école des filles sont projetés dès 1924 et réalisés en 1926.



Il est prévu notamment un préau-réfectoire et des salles de réunions pour le corps de bâtiment donnant sur la rue de la Motte et l'ajout d'une salle de classe et d'un logement pour instituteur dans le prolongement du bâtiment sud.

En 1936, l'école des filles est transférée dans le tout nouveau groupe scolaire, rue Jean Jaurès et dès 1937, la Poste s'installe dans les locaux.

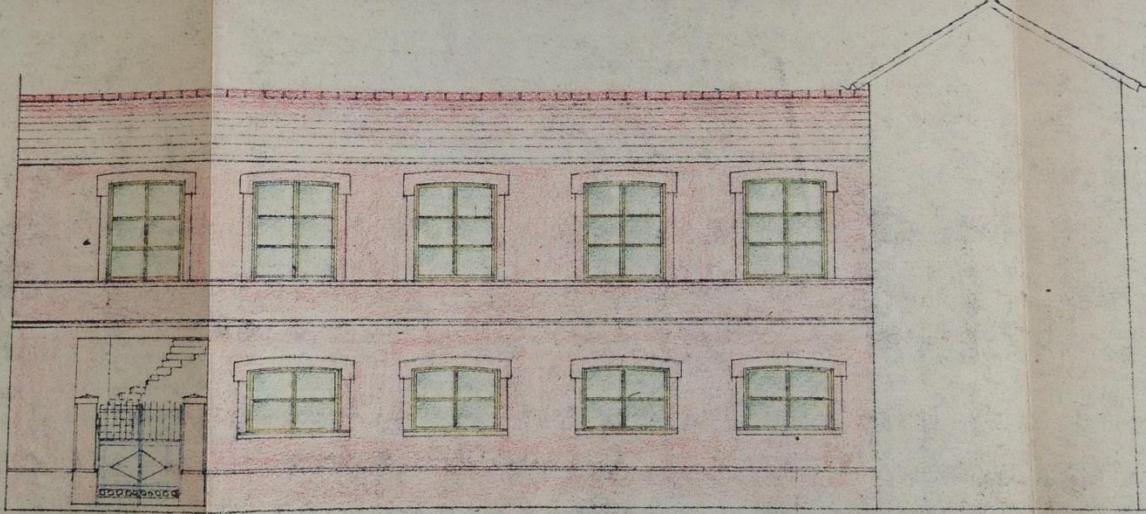
NB :

Si avec la loi Ferry du 16 juin 1881 l'enseignement primaire devient gratuit, les frais devant être assumés par les communes et départements, au besoin par l'État, c'est surtout la loi Ferry du 28 mars 1882 instaurant l'instruction obligatoire de 7 à 13 ans qui apportera un changement radical dans l'alphabétisation des Arcs et de la région.

En effet, aux Arcs l'école est déjà gratuite pour les garçons en 1869 et pour les filles en 1871.

\*Source : Archives départementales du Var : E dépôt 88 4M1 à 4M6, les écoles

SALLES DE REUNIONS ET PREAUX  
— FAÇADE CÔTE RUE DE LA MOTTE.

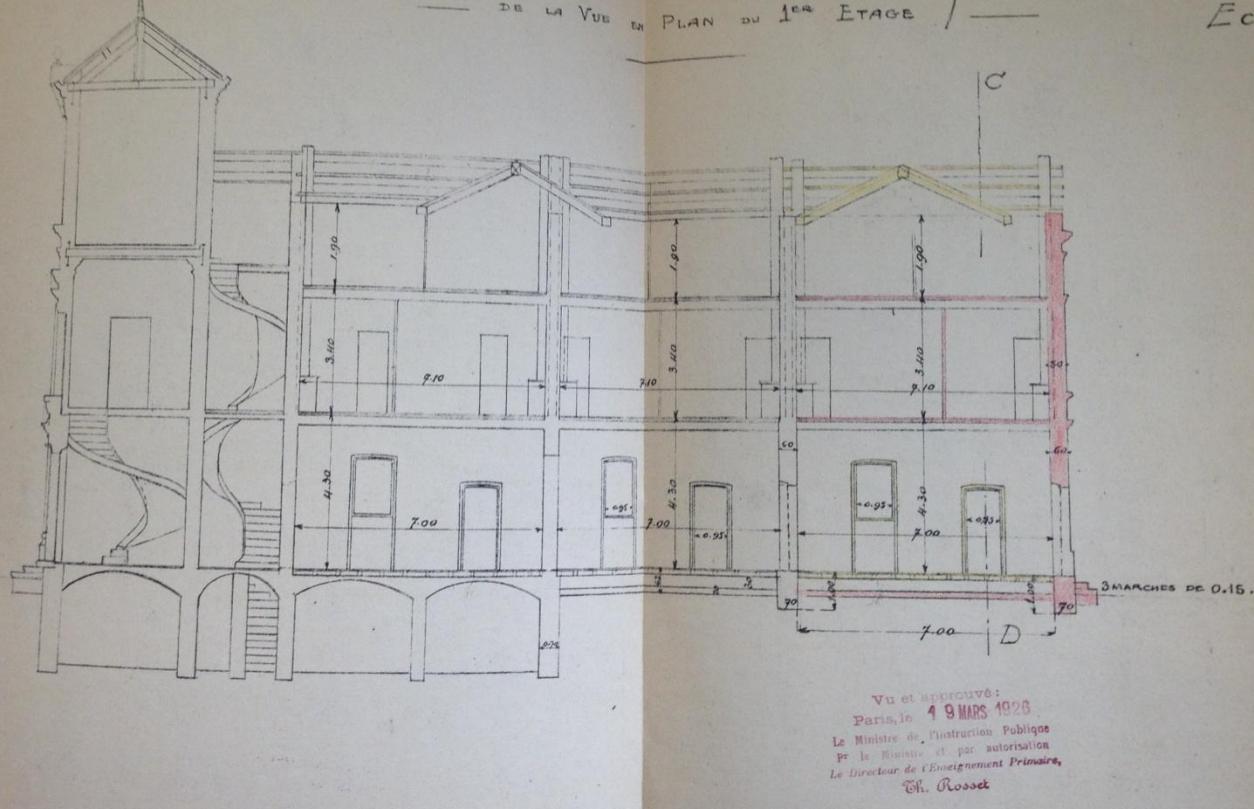


(c) Archives départementales du Var : E dépôt 88

COUPE LONGITUDINALE (suivant AB)

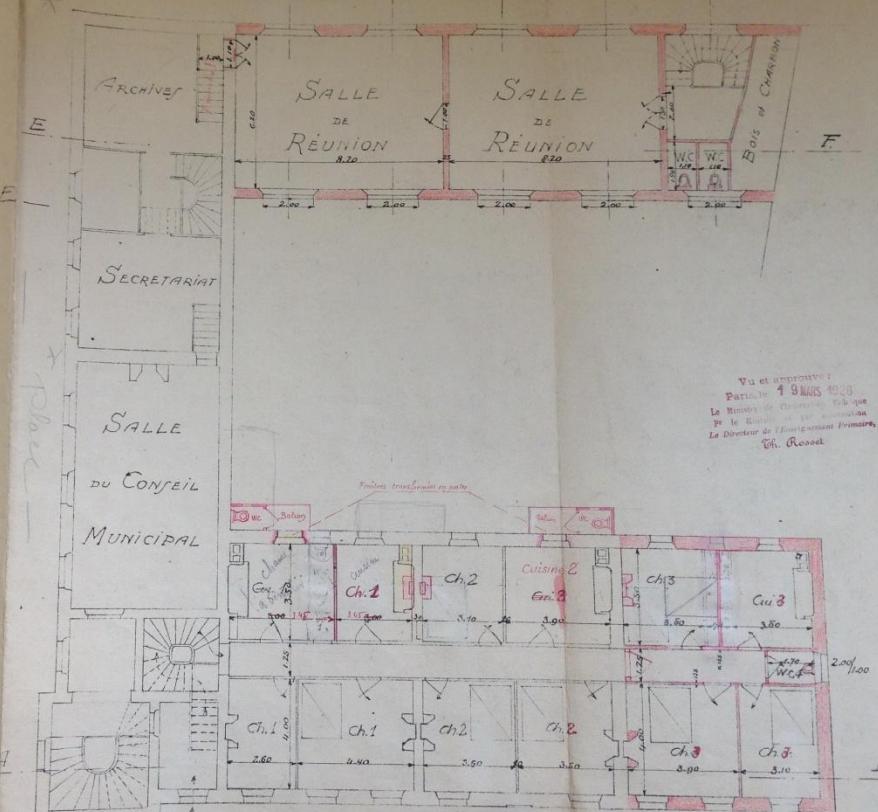
DE LA VUE EN PLAN DU 1<sup>ER</sup> ETAGE

ECHELLE:  $\frac{1}{100}$



Vu et approuvé:  
Paris, le 19 MARS 1926.  
Le Ministre de l'Instruction Publique  
Pr le Ministre et par autorisation  
Le Directeur de l'Enseignement Primaire  
Th. Rosset

## PLAN DU 1<sup>ER</sup> ETAGE

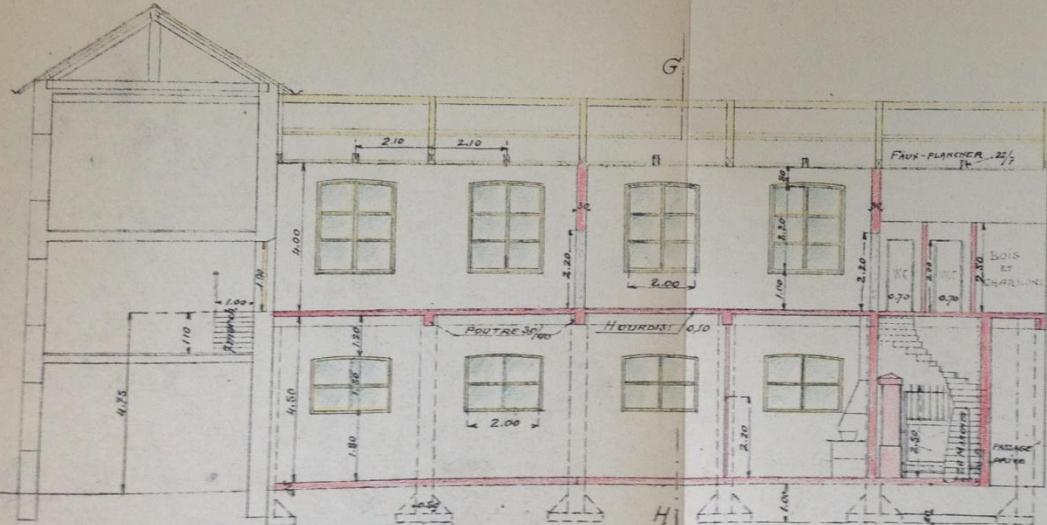


Vu et approuvé :  
Paris, le 19 MARS 1928  
Le Ministre de l'Instruction publique  
Pr le Directeur de l'Instruction publique  
Le Directeur de l'enseignement primaire,  
Th. Rossel

## Coupe longitudinale suivant E.F.

DE LA VUE EN PLAN DU 1<sup>ER</sup> ETAGE

ECHELLE:  $\frac{1}{100}$ .



## REZ DE CHAUSSEE

## ETAT FUTUR.

ECHELLE.  $\frac{1}{100}$

